

CROISSANCE PME

Code ISIN : FR0007051453

FCP géré par Financière de l'Oxer – Fox

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'évolution de l'indicateur composite 50% CAC MID & SMALL + 25% EUROSTOXX 50 TR + 25% IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS, sur la durée de placement recommandée.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis.

Il est classé : « Actions des pays de l'Union Européenne »

La politique d'investissement cherche à profiter des opportunités offertes par les PME et ETI cotées en Bourse et dont la petite taille de capitalisation boursière les laisse à l'écart des choix de placement des grands investisseurs institutionnels.

Cette stratégie est mise en œuvre à travers une analyse de l'entreprise de la part de la société de gestion en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs, à la sélection d'actions jugées sous évaluées par le marché, et qui cherche à détecter un « catalyseur » (restructuration, cession d'actifs...) permettant d'anticiper une éventuelle hausse du cours de bourse par rapport à la valeur industrielle de l'entreprise. Le gestionnaire considère une action comme sous-évaluée par le marché lorsque la valeur industrielle de l'entreprise est estimée supérieure au cours de bourse. La sélection des titres est réalisée par l'équipe de gestion après entretiens auprès des dirigeants ou analystes financiers et après études financières.

Les seuils fixés pour l'éligibilité des entreprises au PEA-PME sont appréciés de la façon suivante :

a) Soit une entreprise qui, d'une part, occupe moins de 5 000 personnes et qui, d'autre part, a un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

b) Soit une entreprise dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation et qui respecte cumulativement les critères suivants :

-sa capitalisation boursière est inférieure à un milliard d'euros ;

-aucune personne morale ne détient plus de 25 % de son capital ;

-elle occupe moins de 5 000 personnes et a un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Ces seuils sont appréciés sur la base des comptes consolidés de la société émettrice des titres concernés et, le cas échéant, de ceux de ses filiales à la date d'acquisition des titres ou, pour les fonds, à la date à laquelle le fonds réalise ses investissements. Ceci implique que les titres des entreprises qui franchiraient ultérieurement ces seuils pourront être maintenus dans le PEA-PME.

En complément, il pourra investir dans tous titres de taux émis par ces entreprises ou non.

L'OPCVM n'a pas vocation à investir à la fois en titres de capital et en titres de dette simultanément.

L'OPCVM investit de manière permanente pour plus de 75% de son actif en titres de sociétés éligibles au PEA et au PEA-PME, parmi lesquels au moins les deux tiers sont des actions éligibles.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 75% et 100 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes capitalisations, y compris de petites et moyennes capitalisations, de tous les secteurs d'activité, dont :

- de 0% à 10% aux marchés des actions hors Union Européenne.

De 0% à 25% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de l'Union Européenne, y compris des obligations émises par des PME-ETI éligibles, de toutes notations y compris « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés.

De 0% à 100% au risque de change sur les devises de l'Union Européenne hors euro et de 0% à 10% au risque de change sur les devises hors Union Européenne.

L'OPCVM peut être investi :

- en actions,

- en titres de créance et instruments du marché monétaire,

- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM français et étrangers, et en FIA français répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou

d'exposition des risques d'action et de taux,

- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés **chaque vendredi** à 11h30 heures (J) et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est calculée **chaque vendredi** à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 4 en raison de son exposition importante aux marchés d'actions, dont une part significative d'actions de PME et ETI dont les cours peuvent connaître des fluctuations importantes et dont la volatilité peut être importante en raison de l'étroitesse de leur marché, et aux titres de taux, en particulier spéculatifs dont la sensibilité aux taux d'intérêt peut être forte.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Il peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs et dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	1% maximum
FRAIS DE SORTIE	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PONCTUELS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	2,38% TTC
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	15% TTC de la surperformance au-delà de l'indicateur composite (50% CAC MID & SMALL + 25% IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS + 25% EUROSTOXX 50 TR, dividendes et coupons réinvestis) en cas de performance annuelle positive Soit 0,04% prélevé au titre du dernier exercice clos au 31/12/2018

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.fox-am.com

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur est calculée coupons et dividendes réinvestis depuis le 01/01/2013.

-DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 11/12/2000

-DEVISE DE LIBELLE : Euro

-CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : - 08/09/2017 : transformation en OPCVM.

- Jusqu'au 31/03/2014, le fonds était géré en actions des secteurs et sous-secteurs spécialisés dans les modes de consommation, les préoccupations et les styles de vie des jeunes et secteurs liés au vieillissement de la population.

A partir du 31/03/2014, le fonds change de politique d'investissement et d'indicateur de référence : orientations vers les actions de PME-ETI et nouvel indicateur 50% CAC MID & SMALL + 25% EUROSTOXX 50 TR + 25% IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS.

Les performances affichées avant cette date ont donc été enregistrées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FOX Gestion d'actifs - 40 rue de l'Est - 92100 - Boulogne-Billancourt

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire : 01 42 86 53 00 ou contact@fox-am.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

REGIME FISCAL : L'OPCVM est éligible au PEA et au PEA-PME.

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal. Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

POLITIQUE DE REMUNERATION : Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.fox-am.com ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à **Financière de l'Oxer - Fox - 40 rue de l'Est - 92100 - Boulogne-Billancourt**

La responsabilité de Financière de l'Oxer ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Financière de l'Oxer est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/10/2019